

ARRÊTE MUNICIPAL
N° AR_LH_2026_08114_TON

Le Maire délégué de la commune déléguée de **TONNEVILLE**,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2,
VU le code de la route, notamment ses articles R 36, R 37
VU le Code Pénal, notamment ses articles R 26-15,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1987 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu la demande de l'entreprise SARLEC route de Bretteville sur Ay – BP 102 – 50250 La Haye du Puits en date du 4 mars 2026,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux de terrassement pour pose de réseau HTA et pose de postes électriques sur une emprise de 5km réalisés par tronçons, sur la commune de Tonneville commune déléguée de la Hague (50460)
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du 27 avril 2026 jusqu'au 30 avril 2026 la route du ruisseau Lucas (route parallèle à la route de Beaumont-Hague RD 901) et la rue du Bigard (côté Cherbourg) - Tonneville 50460 LA HAGUE, seront barrées pour l'intervention de la trancheuse suivant le plan joint.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise SARLEC.

Article 3 : Les dispositifs de signalisation ainsi que les panneaux réglementaires seront apposés et mis en place par le demandeur chargé des travaux sous sa responsabilité et à sa charge pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché au public dans les conditions habituelles.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUMONT HAGUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, sis 3 rue Arthur LEDUC. Dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, sis 3 rue Arthur LEDUC. Dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Gendarmerie de BEAUMONT-HAGUE
- SARLEC
- Centre de secours
- Registre des Arrêtés de la commune de la Hague

Affichage municipal

Fait à **TONNEVILLE**, le 8 avril 2026,

Le Maire délégué,
Pascale JUMELIN





TONNEVILLE – Chantier ENEDIS HTA – Déviation Rue du Bigard côté Tonneville



**TONNEVILLE – Chantier ENEDIS HTA – Déviation Route du Ruisseau Lucas (parallèle RD 901)
Travaux trancheuse semaine du 27/04 au 30/04/2026**

